

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 8 janvier 2008, à 19h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Norman Thibault, conseiller
 Monsieur Paul-Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller
 Monsieur André Bourassa, conseiller
 Madame Diane Lachaine, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la session ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 4652-01-2008
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour après en avoir retiré l'item suivant :

5.8 Appui aux Maisons de Jeunes des Laurentides membres du RMJQ

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU
4 DÉCEMBRE ET DES SESSIONS SPÉCIALES DU 11 DÉCEMBRE 2007**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Subventions accordées – organismes sans but lucratif

5.2 Protocole d'entente avec le Transport Adapté et collectif des Laurentides et nomination d'un représentant

5.3 Appui à la candidature des Laurentides aux Jeux du Canada, été 2013

5.4 Affiliation à la FADOQ – région des Laurentides pour l'année 2008

5.5 Rémunération du personnel cadre pour l'année 2008 et signature des contrats de travail

5.6 Signature d'une transaction et quittance

5.7 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec et au Centre de ressources municipales

5.8 Retiré

- 5.9 Avis de motion – Règlement décrétant l’adhésion de la Municipalité au régime de retraite des élus municipaux administré par la commission administrative des régimes de retraite et d’assurances

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l’article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Utilisation du fonds de roulement en attendant la perception des revenus
- 6.5 Acceptation de la démission de Emmanuelle Michaud de son poste de directrice de la trésorerie

7. GREFFE

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi d’un contrat pour le suivi de qualité des eaux souterraines et de fonte de neiges au site d’élimination des neiges usées

9. COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU)

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Adoption du règlement numéro 108-19-2007 modifiant le règlement de zonage 108-2002 afin d’ajouter la catégorie d’usage C9 – commerce de restauration à l’intérieur de la zone CA-247
- 11.2 Adoption du second projet de règlement numéro 108-20-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 108-2002, afin d’agrandir la zone Ca-222 à même la zone Ha-227 et d’ajouter la catégorie d’usage C2-services personnels et professionnels à la zone Ca-222
- 11.3 Avis de motion - règlement numéro 108-20-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 108-2002, afin d’agrandir la zone Ca-222 à même la zone Ha-227 et d’ajouter la catégorie d’usage C2-services personnels et professionnels à la zone Ca-222
- 11.4 Création d’un poste permanent d’inspecteur des bâtiments et environnement adjoint

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D’INCENDIE

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Renouvellement de mandats et nomination de membres du Comité consultatif sur la culture

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SESSION

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 4653-01-2008
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE 4 DÉCEMBRE ET
DES SESSIONS SPÉCIALES DU 11 DÉCEMBRE 2007

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la session ordinaire du 4 décembre et des sessions spéciales du 11 décembre 2007, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet :

D'APPROUVER les procès-verbaux des sessions des 4 et 22 décembre 2007 tels que rédigés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4654-01-2008
SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE chaque année, différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives ;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

ORGANISME	MONTANT
Polyvalente Curé-Mercure (Gala des Mercures)	100\$
Club Tremblant Nordique	200\$
Club Renaissance de Saint-Faustin-Lac-Carré	1 200\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4655-01-2008
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES
LAURENTIDES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Transport Adapté et Collectif des Laurentides Inc. et la Municipalité se renouvelle le 1^{er} janvier de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant et un substitut pour siéger au conseil d'administration du Transport Adapté et collectif des Laurentides Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité pour l'année 2008 est fixée en fonction de la population à 1.99\$ par personne;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault :

DE NOMMER Monsieur Réjean Vaudry à titre de représentant au conseil d'administration du Transport Adapté et collectif des Laurentides Inc. et Monsieur Paul-Edmond Ouellet à titre de substitut ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente présenté par le Transport Adapté des Laurentides Inc. pour l'année 2008 ;

D'AUTORISER le paiement de la contribution pour l'année 2008 au montant de 6 085.42\$ représentant une quote-part de 1.99\$ par personne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4656-01-2008

APPUI À LA CANDIDATURE DES LAURENTIDES AUX JEUX DU CANADA, ÉTÉ 2013

CONSIDÉRANT la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une chance de passer au deuxième tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui à 100% des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires);

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la participation de 6 000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson:

D'APPUYER la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013 et de s'engager à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation de bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4657-01-2008

AFFILIATION À LA FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE la mission de la FADOQ – Région des Laurentides est de promouvoir les activités physiques, intellectuelles, sociales, de loisirs et de plein air qui permettent aux aînés de conserver le plus longtemps possible leur autonomie. De plus, c'est l'organisme de représentation des droits des personnes aînées auprès des corps publics et privés ;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ – Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif dûment incorporé selon la Loi sur les compagnies, Partie III, qui regroupe des clubs d'aînés (Âge d'Or), des membres individuels et des membres associés, ayant comme objectif de briser l'isolement des aînés dans toutes les communautés sur le territoire de la région administrative des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie des aînés promus par ce Mouvement et encourage sa population à faire de même individuellement ou collectivement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault:

QUE la municipalité s'affilie à la FADOQ – région des Laurentides en tant que membre associé pour l'année 2008 et qu'elle acquitte le montant de la cotisation annuelle de 100 \$ établie selon la population de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4658-01-2008

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE 2008 ET SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'en mai 2005, le conseil municipal a adopté une politique d'administration de la rémunération du personnel cadre;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit que la rémunération de base est fixée annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'une réévaluation des salaires actuels de l'ensemble du personnel cadre a été effectuée en fonction du marché municipal et en tenant compte du niveau de responsabilités et du nombre d'année d'expérience de chaque employé ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réévaluation, le directeur général recommande de procéder aux ajustements suivants :

Jocelyn Campeau, directeur du service
d'urbanisme et environnement : 3%

Danielle Gauthier, directrice générale adjointe : 10%

Le contremaître aux travaux publics
ou son remplaçant: prime de disponibilité de 100\$ par semaine

CONSIDÉRANT QU'une augmentation annuelle de 2.5% a été proposée par le directeur général pour l'ensemble du personnel cadre;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine:

DE PROCÉDER aux ajustements précités ainsi qu'à l'augmentation salariale de 2.5% pour l'ensemble du personnel cadre à compter du 1^{er} janvier 2008;

D'AUTORISER le versement de la rétroactivité;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les contrats individuels de travail des employés cadres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4659-01-2008

SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le syndicat, un employé municipal et la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet:

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents nécessaires à une transaction et quittance concernant l'employé numéro 32-0340.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4660-01-2008

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec offre une gamme de produits et services conçus expressément pour ses membres et adaptés à la réalité et aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adhérer pour l'année 2008, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de même qu'au Centre de Ressources municipales;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine:

D'ADHÉRER pour l'année 2008 à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et au Centre de Ressources municipales (CRM) au coût total de 2 085\$ taxes en sus, soit 675\$ pour la cotisation à l'UMQ et 1 410\$ pour la cotisation au CRM.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

AVIS DE MOTION 4661-01-2008

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX ADMINISTRÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

Il est donné à la présente assemblée par Madame la conseillère Diane Lachaine, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'adhésion de la Municipalité au régime de retraite des élus municipaux administré par la commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

RÉSOLUTION 4662-01-2008

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 4 janvier 2008 totalise 750 955.46\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	609 321.91 \$
Transferts bancaires effectués :	33 320.20 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 23 novembre au 3 janvier :	108 313.35 \$
Total :	750 955.46 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry:

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 194-01-2008 comprenant : les chèques # 001423 à # 001627 pour un montant de 609 321.91\$, les transferts bancaires pour un montant de 33 320.20\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 108 313.35\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 750 955.46\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 4663-01-2008 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QU'une affectation de revenus excédentaires ou de crédits provenant du surplus libre est nécessaire pour régulariser certains postes en insuffisance ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4664-01-2008 **UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR PAYER LES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES REVENUS**

CONSIDÉRANT QU'en attendant la perception des revenus de l'année 2008, la Municipalité doit faire face à ses obligations financières et qu'une marge de manœuvre au niveau des liquidités est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1094 du code municipal prévoit que la Municipalité peut emprunter au fonds de roulement en attendant la perception des revenus;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, le terme de remboursement ne peut excéder douze mois;

CONSIDÉRANT QUE le solde inutilisé du fonds de roulement se chiffre actuellement à 99 000\$;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

D'EMPRUNTER du fonds de roulement les sommes nécessaires pour payer les dépenses

courantes en attendant la perception des revenus, et ce jusqu'à concurrence de 99 000\$;

DE REMBOURSER le fonds de roulement au fur et à mesure de la perception des revenus de l'année 2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4665-01-2008

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE EMMANUELLE MICHAUD DE SON POSTE DE DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Emmanuelle Michaud a déposé le 3 janvier 2008 au directeur général, une lettre de démission de son poste de directrice de la trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de son contrat de travail, Madame Michaud effectuera une période de préavis minimale d'un mois;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michaud est disposée à poursuivre son travail afin de préparer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2007;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

D'ACCEPTER la démission de Madame Emmanuelle Michaud et d'autoriser le directeur général à procéder aux démarches de recrutement pour combler ce poste.

D'AUTORISER le directeur général à prendre avec Madame Michaud les ententes nécessaires pour la terminaison de son emploi.

DE TRANSMETTRE à Madame Michaud les remerciements du conseil municipal pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4666-01-2008

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SUIVI DE QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET DE FONTE DE NEIGES AU SITE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation émis pour l'opération du site d'élimination de neige usée prévoit qu'un suivi de qualité de l'eau souterraine et des eaux de fonte des neiges doit être effectué annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le "*Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige et la mise en œuvre du règlement sur les lieux d'élimination de neige*" établit la fréquence d'échantillonnage ainsi que les paramètres à analyser;

CONSIDÉRANT QUE Solmatech Inc. offre de renouveler son contrat aux mêmes conditions qu'en 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Solmatech Inc. répond aux critères du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Solmatech Inc. le contrat pour le suivi de qualité de l'eau souterraine et des eaux de fonte des neiges au site d'élimination des neiges usées pour l'année 2008, pour un montant total de 10 000\$ plus taxes, tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 13 décembre 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4667-01-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 108-19-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 108-2002 AFIN D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE C9 – COMMERCE DE RESTAURATION À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE CA-247

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à une demande de modification au règlement de zonage déposée par Monsieur Édouard Jr Émond concernant l'ajout de la catégorie d'usage C9 - *commerce de restauration* dans la zone Ca-247 afin d'y permettre la construction d'un nouveau casse-croûte en usage additionnel à l'usage principal de piste de go-kart; a accepté de modifier le règlement 108-2002 par la résolution numéro 4598-11-2007 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 décembre 2007 au sujet de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public adressé aux personnes intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié le 6 décembre 2007 et qu'aucune demande n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Bourassa :

D'ADOPTER le règlement numéro 108-19-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 108-2002 afin d'ajouter la catégorie d'usage C9 – commerce de restauration à l'intérieur de la zone Ca-247, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 108-19-2007
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108-2002,
AFIN D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE C9-COMMERCE DE RESTAURATION
À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE CA-247**

ATTENDU QU'un plan d'urbanisme, règlement numéro 106-2002 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis le 28 mai 2003, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU'un règlement de zonage numéro 108-2002 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis le 28 mai 2003, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU'une modification a été demandée par un contribuable conformément aux procédures prévues à la section 2.8 du règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 107-2002;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, par sa résolution numéro 721-09-2007, d'apporter cette modification;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 108-2002 et qu'il a acquiescé à cette demande par la résolution numéro 4598-11-2007;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments contenus au présent règlement respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La grille des spécifications des usages et des normes de la zone Ca-247 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 108-2002 est modifiée de la façon suivante :

- ajout de la catégorie d'usage commercial suivant :

C9 - Commerce de restauration;

Le tout tel que démontré en annexe « A » avec la nouvelle grille des spécifications des usages et des normes Ca-247 faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION 4668-01-2008

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 108-20-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108-2002, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA-222 À MÊME LA ZONE HA-227 ET D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE C2-SERVICES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS À LA ZONE CA-222

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à une demande de modification au règlement de zonage déposée par Madame Mélanie Petitclerc, visant l'intégration au plan de zonage de sa propriété à la zone Ca-222 ainsi que d'ajouter à cette zone la catégorie commerciale C2- services personnels et professionnels, a accepté de modifier le règlement 108-2002 par la résolution numéro 4637-12-2007 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 janvier 2008 au sujet de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Bourassa :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 108-20-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 108-2002, afin d'agrandir la zone Ca-222 à même la zone Ha-227 et d'ajouter la catégorie d'usage C2-services personnels et professionnels, à la zone Ca-222, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 108-20-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108-2002, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA-222 À MÊME LA ZONE HA-227 ET D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE C2-SERVICES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS À LA ZONE CA-222

ATTENDU QU'un plan d'urbanisme, règlement numéro 106-2002 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis le 28 mai 2003, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU'un règlement de zonage numéro 108-2002 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis le 28 mai 2003, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE cette modification a été demandée par un contribuable conformément aux procédures prévues à la section 2.8 du règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 107-2002;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, par sa résolution numéro 740-11-2007, d'apporter cette modification;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 108-2002 et qu'il a acquiescé à cette demande par la résolution numéro 4637-12-2007;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments contenus au présent règlement respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage numéro 108-2002 à son annexe B est modifié par l'agrandissement de la zone Ca-222 à même une partie de la zone Ha-227. Le tout tel que montré au croquis joint au présent règlement en tant qu'«annexe A».

ARTICLE 2 : La grille des spécifications des usages et des normes de la zone Ca-222 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 108-2002 est modifiée de la façon suivante :

- ajout de la catégorie d'usage commercial suivant :

C2 - Services personnels et professionnels;

Le tout tel que démontré en «annexe B» avec la nouvelle grille des spécifications des usages et des normes Ca-222 faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION 4669-01-2008

RÈGLEMENT NUMÉRO 108-20-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108-2002, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA-222 À MÊME LA ZONE HA-227 ET D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE C2-SERVICES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS À LA ZONE CA-222

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Bourassa, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 108-20-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 108-2002, afin d'agrandir la

zone Ca-222 à même la zone Ha-227 et d'ajouter la catégorie d'usage C2-services personnels et professionnels à la zone Ca-222.

RÉSOLUTION 4670-01-2008
CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la protection et la mise en valeur de la qualité de l'environnement est une des principales valeurs véhiculées par le conseil municipal depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est reconnue par ses pairs comme étant à l'avant-garde en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réévaluation de la structure organisationnelle du service d'urbanisme et d'environnement effectuée au cours de l'année 2007 et l'augmentation des responsabilités de nature environnementale, le conseil municipal souhaite créer un poste additionnel d'inspecteur des bâtiments et environnement adjoint;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Bourassa :

DE CRÉER un second poste permanent d'inspecteur des bâtiments et environnement adjoint et d'autoriser le directeur général à procéder aux démarches de recrutement pour combler ce poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4671-01-2008
RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif sur la culture;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCC stipule que la durée du terme des membres du CCC est de deux ans. Toutefois, lors de la première nomination, trois membres seront nommés pour un an de façon à assurer une alternance ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les dates d'échéance du mandat de certains membres de sorte qu'ils soient tous échus en décembre;

CONSIDÉRANT QUE Madame Stéphane Turcotte est intéressée à joindre le comité à titre de nouveau membre, en remplacement de Monsieur Maurice Morin;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Monsieur Alain Carrier est terminé et que ce dernier ne souhaite pas le reconduire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Bonato a été nommée jusqu'en décembre 2009;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE RENOUVELER le mandat de Madame Nicole Ouellette jusqu'au 31 décembre 2009;

DE NOMMER Madame Stéphane Turcotte jusqu'au 31 décembre 2009;

DE PROLONGER les mandats de Claudette Belle et Robert G. Desjardins jusqu'au 31 décembre 2008;

DE TRANSMETTRE à Monsieur Carrier les remerciements du conseil municipal pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 4672-01-2008
LEVÉE DE LA SESSION ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente session ordinaire à 20h00.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacques Brisebois
Directeur général